



Université Populaire de Schiltigheim

Programme 2024-2025



Antenne locale de l'Université Populaire de la Krutenau

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Renseignements et Inscription aux activités de l'UP de Schiltigheim :

auprès de l'Université Populaire de la Krutenau
Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg

L'adhésion annuelle à l'Université Populaire de Schiltigheim **est obligatoire pour tous**. Elle permet de participer à l'ensemble des activités de l'Université Populaire de la Krutenau. Elle est valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025.

Celle-ci est fixée à
10 euros par personne
ou 15 euros pour un couple
ou 20 euros pour une famille (parents et enfants mineurs)

Pour contacter l'Université Populaire de la Krutenau

Maison des Associations
1A, place des Orphelins – 67000 Strasbourg
courriel : universitepopulaire.krutenau@laposte.net
Tel : **06 16 60 12 96**

Les permanences se tiendront aux dates suivantes :
18 septembre, 16 octobre, 13 novembre 2024,
22 janvier, 26 février, 19 mars, 23 avril 2025.

Retrouvez toutes les activités proposées dans les différentes antennes locales de l'Université Populaire de la Krutenau sur le site Internet :

www.up-krutenau.com

CONFERENCES

par Jean-François Kovar

Lieu
CEP—Salle Klein

Les mardis à 18h30

la conférence : 8 euros
4 euros pour les demandeurs d'emploi, étudiants et lycéens
gratuit pour les moins de 16 ans

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau

Manouchian et l’Affiche rouge	10 septembre 2024
Sybille de Dietrich, femme des Lumières	24 septembre 2024
Emile Boutmy, le fondateur de Sciences Po	8 octobre 2024
25 août 1944, la libération de Paris	22 octobre 2024
23 novembre 1944, la libération de Strasbourg	12 novembre 2024
Jean Moulin, héros de la Résistance	26 novembre 2024
1945, le procès Pétain	10 décembre 2024
Robert Wagner, gauleiter de l’Alsace	14 janvier 2025
1953, le procès de Bordeaux	28 janvier 2025
Le 6 février 1934, la République en danger	11 février 2025
Jacques Peirottes, député-maire de Strasbourg	25 février 2025
Gustave Eiffel	11 mars 2025
1840, le retour des Cendres de l’Empereur	25 mars 2025
La guerre de Crimée	8 avril 2025
1525, la Guerre des Paysans	29 avril 2025
1676-1682, l’Affaire des poisons	13 mai 2025
Madame de Sévigné	27 mai 2025
Jeanne du Barry	10 juin 2025

CONFERENCES EN VISIO

Consultez le programme détaillé et modalités d'inscription dans le programme 2024-2025 de l'Université Populaire de la Krutenau, disponible sur notre site internet www.up-krutenau.com



Visages de l'Histoire de l'Alsace

Jean-François Kovar

DECOUVERTE DE L'ORTENAU

Jeudi 8 mai 2025 à 15h30 avec Philippe Fleck

*Zell an der Hammersbach,
la plus petite principauté du Saint-Empire romain germanique*

Inscription obligatoire par courriel auprès de l'UP Krutenau

LA CARTE UP PRIVILÈGE

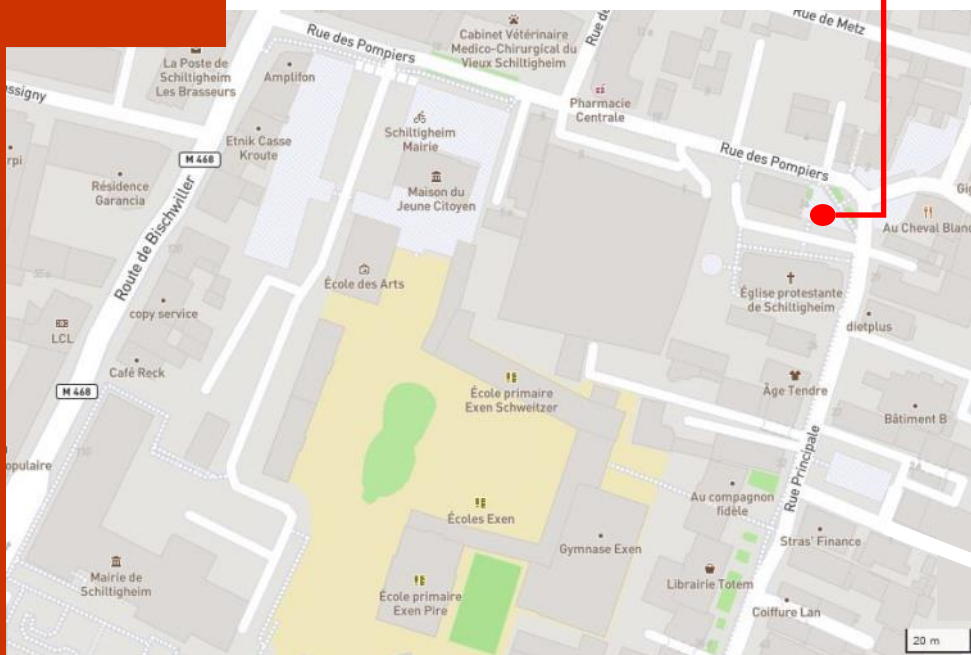
La carte UP Privilège, annuelle et strictement personnelle, vous donne droit à 6 visites exceptionnelles à Strasbourg et en Alsace.

Elle est proposée au prix de **30€ (45€ pour un couple)**, adhésion à l'Université populaire en sus. Modalités pratiques, calendrier complet et souscription de la carte UP Privilège sur notre site internet www.up-krutenau.com

Le Musée de la ruralité	Mardi 17 septembre 2024 à 14h30
Le lieu d'Europe	Jeudi 21 novembre 2024 à 10h30
TNS Tour - immersion dans la scénographie de Dom Juan	Vendredi 10 janvier 2025 à 12h30
L'Agence d'urbanisme à Strasbourg Rhin supérieur (ADEUS)	Jeudi 23 janvier 2025 à 14h30
L'histoire de la Justice à Strasbourg	Jeudi 24 avril 2025 à 14h30
L'église Saint-Guillaume à Strasbourg	Samedi 31 mai 2025 à 15h

LIEU DES CONFERENCES et PLAN D'ACCES

CEP - Salle Klein 1er étage
24, rue Principale
à Schiltigheim (à coté de l'église protestante)



Informations aux adhérents

Droit de rétractation du consommateur

En vertu des articles L121-18 à L121-20-2, L121-20-4, R121-1 et R121-1-1 du Code de la consommation, **le consommateur** qui achète un bien ou une prestation de service à distance **dispose d'un délai de 14 jours francs pour changer d'avis sur son achat.**

S'il se rétracte, il n'a pas :

- à donner de motifs,
- ou à payer des pénalités.

Pour les prestations de services, le délai court à partir de l'acceptation de l'offre. Le jour qui sert de point de départ ne compte pas. Lorsque le délai s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

En cas de litige, c'est au consommateur de prouver qu'il a bien respecté le délai de rétractation légal. Il peut le faire par tout moyen.

Toutefois, **le droit de rétractation n'existe pas pour les contrats qui portent sur des prestations de restauration et de loisirs, qui sont fournies à une date ou selon une périodicité déterminée**

(exemple : conférences, visites-conférences, cours de cuisine, dîners-conférences, etc.).

En cas d'usage du droit de rétractation, l'Université Populaire de la Krutenau doit rembourser le consommateur de la totalité des sommes versées, dans les meilleurs délais, **et au plus tard dans les 30 jours qui suivent la date de rétractation.**

L'Université Populaire de la Krutenau peut aussi proposer un avoir ou un échange. Toutefois, le consommateur est libre de refuser et peut exiger le remboursement.

Délivrance d'une facture

Dès réception de votre règlement, nous vous adresserons une facture détaillée sur simple demande.

Remboursement

Les demandes de remboursement des auditeurs ne seront effectuées que selon les modalités suivantes :

- Elles sont de droit en cas de décès d'un proche ou en cas d'hospitalisation
- Elles sont laissées à l'appréciation du Président de l'Université Populaire de la Krutenau dans les autres cas.

Une retenue de 20% sera alors appliquée